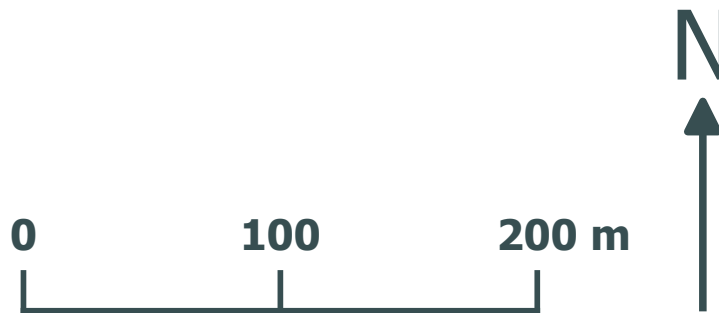


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4-1.a ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Commune de JOINVILLE LE PONT

PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire
du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025
Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA • Avril 2025

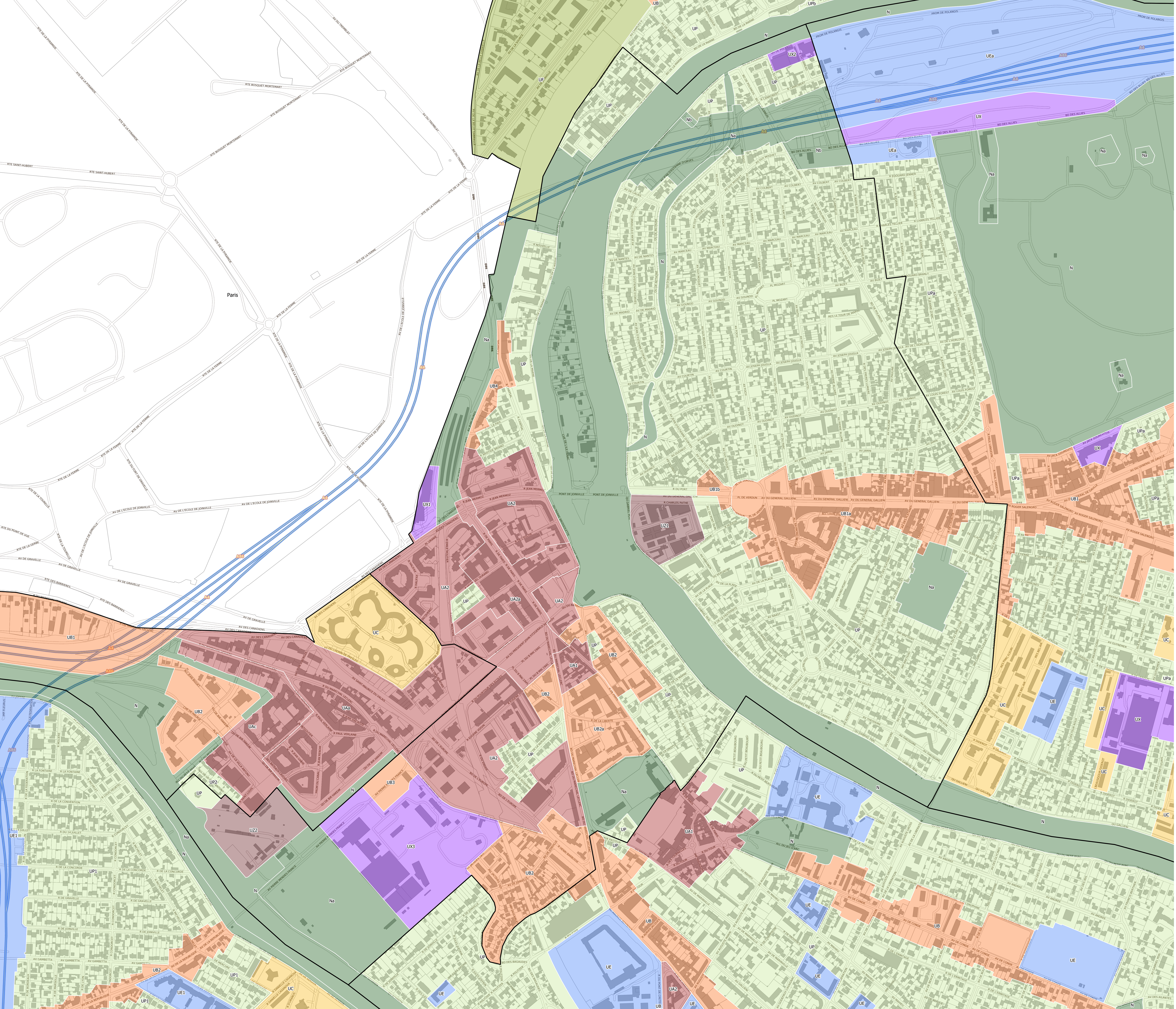


ZONAGE REGLEMENTAIRE

- UA - Zone de centralité urbaine
- UB - Zone urbaine mixte intermédiaire
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'équipements publics
- UF - Zone des franges du Bois de Vincennes
- UP - Zone pavillonnaire
- UX - Zone d'activités économiques
- UZ - Zone de projet urbain
- N - Zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- ★ Arbre remarquable à préserver
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiments et éléments protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiments et éléments remarquables
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Alignements d'arbres à préserver
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linière de préservation et de développement de la diversité
commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé classé
au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Groupe d'arbres d'intérêt
- Emplacement réservé
au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Secteur de plan masse
- Périmètre de bonne desserte



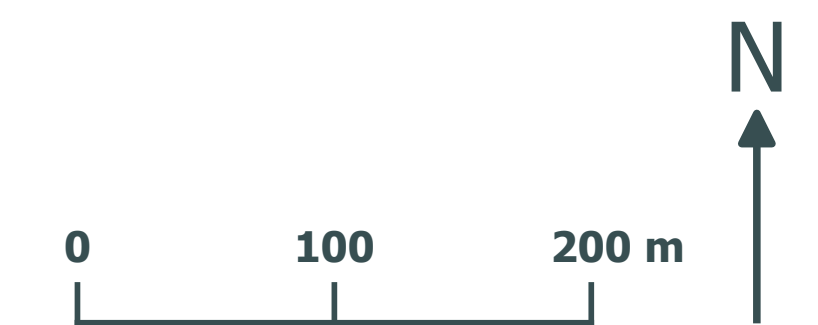
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL PARIS EST
MARNE&BOIS
Métropole du Grand Paris

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**
4-1.b ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Commune de JOINVILLE LE PONT

PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire
du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025
Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA • Avril 2025



ZONAGE REGLEMENTAIRE

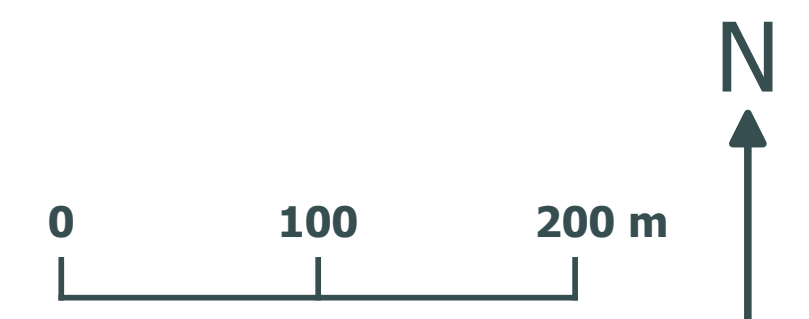
- UA - Zone de centralité urbaine
- UB - Zone urbaine mixte intermédiaire
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'équipements publics
- UF - Zone des franges du Bois de Vincennes
- UP - Zone pavillonnaire
- UX - Zone d'activités économiques
- UZ - Zone de projet urbain
- N - Zone naturelle

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.2 PLAN DES SECTEURS DE PROJETS

Commune de JOINVILLE LE PONT

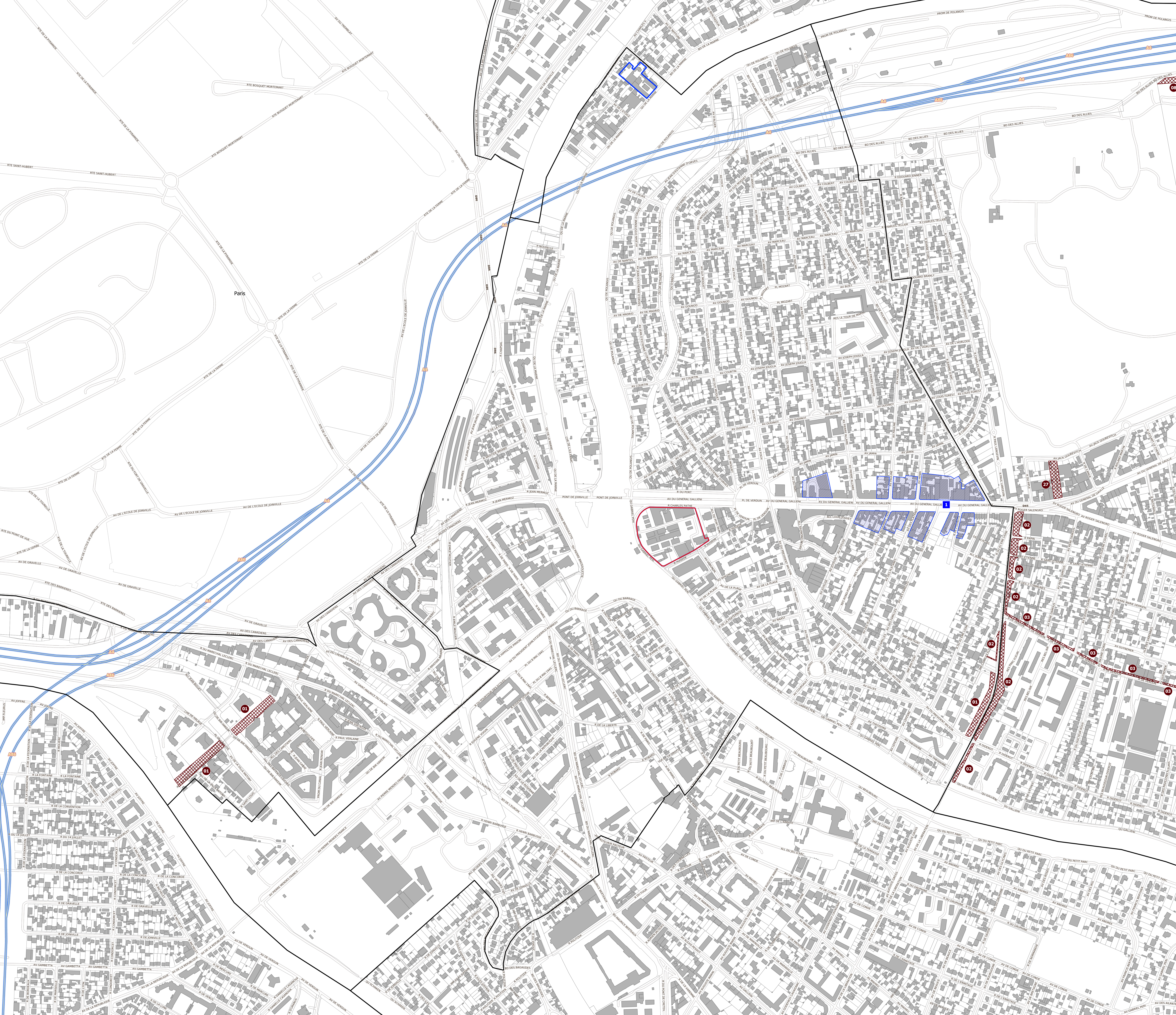
PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire
du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025
Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA • Avril 2025



PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé : voirie, équipements etc.
au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Secteur de plan masse



COMMUNE	INTITULE_PLUi	NUMERO	BENEFICIAIRE	DESIGNATION	VOCATION-DESTINATION	PARCELLES	SURFACE (M²)
Joinville-le-Pont	Emplacement réservé aux voies publiques	01	Département du Val de Marne	RD 3 (EST TVM)	Elargissement ou création de voie	M97, M94, M95	1 882
	Emplacement réservé aux voies publiques	02	Département du Val de Marne	RD 3 (EST TVM)	Elargissement ou création de voie	L171, L169	215
	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG) (PAPAG)	1		Avenue du Général Gallieni		P100, P101, P102, P104, P105, P106, P128, P129, L131, L132, K143, K144, L144, P144, K145, L145, P145, K146, K147, K148, K149, K152, K153, K154, K155, K156, L156, K157, J158, J159, L16, K162, K163, K164, K165, K166, L17, K177, K178, K179, K180, K181, K182, K183, K184, K185, K187, K188, K189, K214, K215, K232, K233, P24, K247, K248, P25, P26, P27, P29, L30, P30, L31, P31, P32, L33, P33, L34, P34, P35, L36	26 813

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.3 PLAN DES PRESCRIPTIONS PATRIMONIALES

Commune de JOINVILLE LE PONT

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



PRESCRIPTIONS

- ★ Arbre remarquable à préserver
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiments et éléments protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiments et éléments remarqués
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Alignements d'arbres à préserver
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Clôtures protégées
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Cône de vue à préserver L.151-19 du code de l'urbanisme

- ⊠ Espace boisé classé
au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- ⊠ Espace paysager protégé
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ⊠ Groupe d'arbres d'intérêt
- ⊠ Jardins et cœurs d'îlot protégés
au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- ⊠ Ensemble patrimonial à préserver
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ⊠ Bâtiments de grand intérêt protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ⊠ Bâtiments et éléments protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ⊠ Zone non aedificandi

SERVITUDES PATRIMONIALES

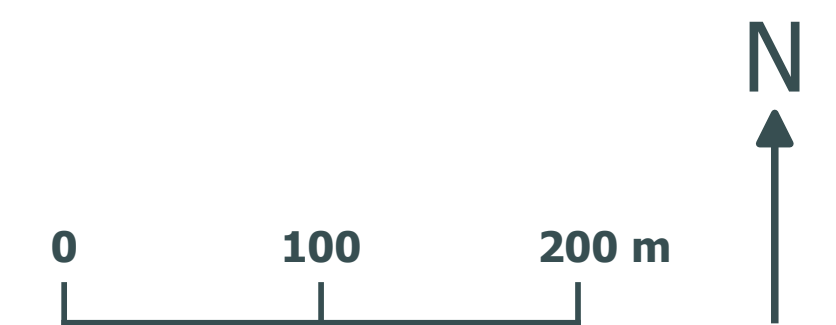
- ⊠ Périmètre de protection des monuments historiques
- ⊠ Monument historique
- ⊠ Site classé
- ⊠ Site inscrit

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de JOINVILLE LE PONT

PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire
du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025
Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA • Avril 2025



PRESCRIPTIONS

- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Secteur de plan masse
- Périmètre de bonne desserte

- 10 Distance en mètre
- 10 Hauteur en mètre